

Objectif spécifique

Programme	PO FEDER FSE Aquitaine 2014/2020
Axe 4	Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Objectif thématique 5	Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention et la gestion des risques
Investissement prioritaire FEDER 5 (a)	En soutenant des investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes

4.5

Réduire la vulnérabilité des populations les plus exposées aux risques d'inondation, d'érosion-submersion et de pollution de l'eau

Résultats à atteindre

- Anticipation des risques encourus par la population
- Réduction des risques encourus par la population

Les évolutions climatiques sont susceptibles d'avoir un impact plus fort en Aquitaine que sur le reste du territoire national : montée du niveau de la mer, évolution du trait de côte, déficit d'enneigement en montagne, diminution du couvert forestier, baisse de la ressource en eau, fréquence et intensité accrues des phénomènes météorologiques, influence sur la végétation et les cultures, en particulier viticoles, modification de la demande énergétique...

« L'Aquitaine, avec sa très longue façade maritime, ses activités économiques en zones à risque d'inondation ou de submersion, est particulièrement sensible au relèvement moyen du niveau de la mer⁶⁸ ». Le risque est jugé élevé et moyen sur 44 % de la côte sableuse (230 km). La côte rocheuse (40 km) est également concernée⁶⁹. Les tempêtes violentes de 2013 et 2014 ont provoqué un recul du trait de côte de plus de 10 m sur de nombreux sites, mettant en cause l'existence d'immeubles ou altérant des ouvrages côtiers. D'importantes crues et inondations ont ainsi concerné plusieurs territoires aquitains début 2014 dûes à des fortes pluies.

Les conséquences du changement climatique (étiages plus sévères, fréquence des inondations) auront des impacts sur la qualité de l'eau, déjà menacée dans certaines zones sensibles par l'urbanisation et l'anthropisation. Par exemple et en référence aux nouvelles normes imposées (décembre 2014) par la Directive 2006/7/CE concernant la qualité des eaux de baignade (seuil Escherichia Coli < à 500u/100ml pour une qualité suffisante), des taux supérieurs à 5000u/100ml sont parfois enregistrés aux débouchés de certains bassins versants lors de fortes pluies, pouvant impacter les équilibres écologiques, les activités (plages fermées) et la santé.

Compte tenu de l'importance des besoins financiers nécessaires et afin de conférer à l'intervention publique un impact maximal, le PO cible en priorité des risques qui font l'objet d'une stratégie de protection élaborée sur le long terme :

- Les risques d'inondation des populations et des lieux habités, par la prévention et des aménagements de type expérimental.
- Les risques de submersion et d'érosion du trait de côte, sur les zones où il est le plus élevé. Les changements à venir étant pour partie inévitables, la mise en œuvre de plans de gestion et d'aménagements issus de stratégies d'adaptation et de prévention constitue un enjeu majeur.
- Les risques de pollution bactériologique des eaux sur les zones les plus menacées en raison la réduction des étiages et de l'évolution de la fréquence et de l'intensité des précipitations : zones du littoral à forte densité de population et bassins versants.

La gestion des risques naturels s'appuie sur une gouvernance locale (GIP littoral...) et sur des outils associés à cette gouvernance (GIP aménagement du territoire et gestion des risques - ATEGeRI, Observatoire de la côte aquitaine, SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux, TERI : territoires à risque d'inondation, et PAPI : plan d'aménagement et de protection contre les inondations...).

Le risque d'incendies fait l'objet de la sous-mesure 8.3.A du FEADER : « Prévention des dommages causés par les incendies de forêt ».

Tableau 3: Indicateurs de résultat spécifiques au programme, par objectif spécifique (pour le FEDER et le Fonds de cohésion)

Iden tificateur	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région (le cas échéant)	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information
IR12	Part (en%) de la population des communes exposées protégée par un plan de prévention approuvé*	%	Plus développée	76 (**)	2013	90	MEDDE (base Gaspar)	Annuelle

* plan ayant fait l'objet d'une approbation par arrêté préfectoral

(**) Note de lecture : la population totale des communes couvertes par un plan de prévention des risques représente 76 % de la population totale des communes exposées aux risques

⁶⁸Source : rapport sur l'impact du changement climatique, Hervé Le Treut, 2013

⁶⁹Source : Bureau de recherche géologique et minière, Observatoire de la côte aquitaine, Office national des forêts, BRGM-63182-FR - Rapport final janvier 2014

Actions à soutenir au titre de l'OS 4.5

Description du type et exemples d'actions à soutenir

- **les principaux groupes cibles** : population
- **les territoires spécifiques ciblés** : les estuaires de la Gironde et de l'Adour, la zone littorale incluant les étangs côtiers, les agglomérations. Les territoires les plus en difficultés (cf. la définition de cette notion Section 5 du PO) feront l'objet d'un soutien majoré, dans le respect de la réglementation européenne
- **les types de bénéficiaires** : Etat, collectivités territoriales, établissements publics, associations...

La réduction efficace et durable des risques d'inondation, d'érosion-submersion et de pollution de l'eau passe par la réalisation des types d'actions complémentaires suivants :

a) Renforcement des connaissances (études et recherches préalables) et élaboration des stratégies d'adaptation et de prévention des effets du changement climatique notamment les :

• Acquisition des connaissances, expertise sur les risques, diffusion des informations

- Observatoire de la côte aquitaine : outils de veille, d'expertise, d'aide à la décision et de communication. Les connaissances nouvelles, les projets innovants ont vocation à être exploités par les outils de prévention des risques (alerte, gestion de crise...)
- Diagnostic, modélisation et suivi qualitatif de l'état de la ressource en eau, évaluation de l'impact des actions menées
- Opérations d'organisation et de mise en réseau des acteurs de l'eau

• Stratégies et plans territoriaux d'adaptation au changement climatique, prenant en compte la combinaison des facteurs de vulnérabilité de la population, stratégies et plans de prévention et de gestion des risques d'inondations (Plans de prévention des risques, Plans communaux de sauvegarde...), stratégies et plans relatifs à la gestion du trait de côte (érosion et submersion) : repli, relocalisation, recharge sédimentaire, renaturation...

• Accompagnement à la mise en œuvre d'outils de gouvernance de l'eau (schémas d'aménagement et de gestion des eaux, plans de gestion des étiages, contrats de rivière, contrats de bassin)

b) Mise en œuvre opérationnelle des stratégies d'adaptation et des plans d'actions élaborés :

• Travaux d'aménagement, acquisition d'équipements, réalisation d'études pré-opérationnelles en matière de lutte contre l'érosion et la submersion côtières : restauration de la fonction de protection assurée naturellement (réhabilitation de cordons dunaires, rechargement en sable...), réduction du risque de submersion dans des zones où les enjeux humains et économiques sont importants

• Travaux d'aménagements préventifs ou expérimentaux en matière de lutte contre les inondations : ils permettent de ralentir les écoulements ou de les réorienter de zones où les enjeux humains et économiques sont forts vers des zones où ils sont moindres (réouverture de champs naturels d'expansion de crues, recul de digues, remobilisation de zones humides pour constituer des zones tampons...). Sont ciblées les estuaires de la Gironde et de l'Adour, les bassins aval de la Dordogne, de la Garonne, des Gaves et le piémont pyrénéen.

• Systèmes d'alerte en cas d'inondation

• Travaux de lutte contre les pollutions diffuses et émergentes. Il s'agit d'investissements ciblés sur plusieurs zones du littoral et des estuaires de la Gironde et de l'Adour, particulièrement sensibles aux pollutions lors d'événements climatiques en augmentation sensible et sur lesquelles repose un pan majeur de l'économie touristique régionale. Ils porteront sur la lutte contre la pollution bactériologique de l'eau (bassin de stockage et rétention des eaux pluviales, émissaires marins). Les travaux similaires à l'échelle des bassins versants seront également soutenus.

c) **Sensibilisation des acteurs et du grand public aux risques et aux moyens de réduire les impacts du changement climatique, actions d'Education à l'environnement et au développement durable**, menées par les têtes de réseau des acteurs de l'environnement (Centres permanents d'initiation à l'environnement, Parcs naturels régionaux, organismes techniques ou scientifiques compétents...).

Principes directeurs régissant la sélection des opérations

En matière d'études seront soutenus en priorité :

- l'élaboration des Plans communaux de sauvegarde. Leur réalisation dans le cadre d'une démarche partenariale (associant plusieurs communes) pourra donner lieu à un taux de financement majoré
- les études prenant en compte des enjeux socio-économiques
- les études pré-opérationnelles et les expertises citées dans le paragraphe a)

Les études financées seront celles qui permettront la réalisation de travaux sur la période 2014-2020.

En matière de travaux, seront soutenus, en priorité, ceux relatifs à des territoires où un Plan de prévention des risques aura été prescrit ou un Programme d'action et de prévention contre les inondations labellisé.

Les travaux d'aménagement en matière de gestion du trait de côte seront soutenus prioritairement dans la mesure où ils auront été définis dans le cadre d'une stratégie locale ou après expertise de l'Observatoire de la Côte Aquitaine.

Sur le reste du territoire régional, les travaux d'aménagements expérimentaux et innovants seront limités aux zones urbanisées avec des enjeux de protection des lieux habités.

Le périmètre des systèmes d'alerte devra être cohérent avec le risque notifié par l'Etat ou avec le périmètre d'un Programme d'action et de prévention contre les inondations labellisé

Les travaux en matière de qualité de l'eau porteront sur des investissements visant à respecter les normes requises par la Directive-cadre sur l'eau, sur les zones d'Aquitaine les plus sensibles aux pollutions bactériologiques et émergentes et à enjeux majeurs en termes sanitaires et économiques.

Les opérations devront être en cohérence avec les principes horizontaux suivants : égalité des chances, non-discrimination, égalité entre les hommes et les femmes, et développement durable.

Une attention spécifique sera portée aux projets issus de quartiers "politique de la ville" s'inscrivant dans le cadre d'une stratégie urbaine intégrée.

Utilisation prévue des instruments financiers

Sans objet

Utilisation prévue des grands projets

Sans objet

Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région

Tableau 5: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au program

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région (le cas échéant)	Valeur cible (2023)			Source des données	Fréquence de communication de l'information
					H	F	T		
CO20	Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations (*)	habitant	FEDER	Plus développée	1 300 000 (de 1 200 000 à 1 400 000)			Synergie	Annuelle
AQIC5	Population bénéficiant de mesures de protection contre la pollution des eaux (***)	habitant	FEDER	Plus développée	190 000 (de 180 000 à 200 000)			Synergie	Annuelle

(*) sur les communes à risques identifiées par la base Gaspar du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, soit 2 306 700 habitants.

(**) sur les zones à risque, soit 369 000 habitants

(***) sur les zones menacées, soit 320 000 habitants